

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank. Imprimé par Xavier Teissedre <u>pour son seul usage</u> (abonné n° 13929)

Normandie : les trois universités veulent une offre commune de master pour 2022

Paris - Publié le mercredi 13 mars 2019 à 17 h 12 - Actualité n° 142268

Les trois universités de Normandie - Caen, Le Havre et Rouen - vont construire une offre commune de formation en master, annoncent-elles à l'issue de la seconde phase des assises universitaires, qui ont réuni 300 membres de ces trois établissements, le 08/03/2019 à l'Université du Havre.

« Un des objectifs de ces assises était de conforter un constat partagé, autour du fait que l'architecture actuelle de l'offre de master est loin d'être optimale, en termes de lisibilité et de visibilité. Chacun a pu mesurer le travail qu'il reste à faire, mais aussi l'intérêt des communautés pour une vision partagée, dans un espace collectif normand de l'<u>ESR</u> », déclare <u>Pascal Reghem</u>, président de l'Université Le Havre Normandie, à News Tank, le 11/03/2019.

Pour les trois présidents, il s'agit d'un « point de départ » qui doit mener à la refonte de l'offre de formation dans la perspective du futur contrat de site 2022-2028. « L'offre devra être transmise au <u>Hcéres</u> à l'automne 2020, ce qui donne un an pour la finaliser, avant le passage dans les instances », indique Joël Alexandre, président de l'Université de Rouen Normandie.

Prochaine étape : la réunion en mai des trois <u>CFVU</u> en congrès, afin d'amorcer un processus commun d'auto-évaluation. « L'idée est de ne pas reproduire ce qui avait été fait pour le contrat actuel, avec une méthode ascendante et chacun de notre côté. Cela avait abouti à une offre parfois concurrente même sans le vouloir. Là, nous voulons une offre complémentaire, s'appuyant sur les points forts de chacun, ce qui demandera d'aller dans une granularité plus fine », ajoute Joël Alexandre.

Si l'offre commune de master est un pas de plus dans la collaboration des universités, les présidents veulent la dissocier des enjeux institutionnels. Lors des premières assises qui avaient réuni Caen et Rouen, mais pas Le Havre, en octobre 2018, avait été annoncé un processus de rapprochement des deux universités, devant aboutir à la constitution d'un nouvel établissement. « Il ne s'agit pas d'un retour en arrière, mais ce n'est pas le sujet pour le moment. Nous sommes dans la phase d'élaboration du projet, avec des objectifs concrets. La constitution d'un établissement intégrant les contraintes viendra en son temps », indique Pierre Denise, président de l'Université Caen Normandie.

Une troisième phase des assises est prévue pour juin 2019 à Caen. Elle sera dédiée à la recherche et aux écoles doctorales. « Nous devons accroître la présence des organismes de recherche, dont l'absence est un vrai handicap pour nous », indiquait Pierre Denise en octobre 2018.

L'offre de master, un dossier urgent

« Au cours des premières assises à Rouen en octobre 2018, nous avions identifié deux points sur lesquels travailler ensemble : l'attractivité des masters et la présence des organismes de recherche en Normandie », rappelle Pierre Denise, le 11/03.

En octobre 2018, Joël Alexandre indiquait que les universités normandes faisaient face à « un déficit estimé de 10 000 étudiants » en master, ajoutant : « Si nous ne bougeons pas, dans dix ans, l'état de l'enseignement supérieur de notre région sera catastrophique ».

Le choix de parler des masters pour ces 2° assises était aussi guidé par une question de calendrier : « L'offre de formation est plus urgente du fait de la préparation du futur contrat de site pour fin 2020. Les assises étaient la bonne occasion de démarrer cette réflexion », ajoute le président de Caen Normandie.

Les masters en Normandie:

- 11 159 étudiantes et étudiants en master pour l'année universitaire 2018-2019 dans les trois universités de Normandie ;
- 91 mentions et 253 parcours de master pour les trois universités de Normandie;
- les formations de master sont adossés à 89 laboratoires de recherche et huit écoles doctorales thématiques.

Les assises, lancement du processus

Lors des 2^e assises à l'Université de Le Havre Normandie, le 08/03, 300 personnels des trois universités étaient présents. Ils se sont réunis en ateliers, reprenant les huit champs de formation de l'offre actuelle adossés aux écoles doctorales, auquel s'ajoutait un atelier transversal.

Ils devaient réfléchir ensemble à la question : « travailler vers une architecture unifiée ? », en croisant les données et les pratiques. « Avec l'idée aussi de prendre en compte l'amont, c'est-à-dire le niveau licence, et l'aval avec doctorat et recherche, pour sensibiliser et démontrer que ce travail collectif a des répercussions sur les autres niveaux », indique Pascal Reghem.

Selon les universités, des convergences se sont ainsi « rapidement dessinées :

- Travailler à l'harmonisation des intitulés de mention et parcours des diplômes et avoir une meilleure lisibilité de l'offre universitaire normande.
- Faire bénéficier l'ensemble des sites des expertises particulières des enseignants-chercheurs.

- Prendre en compte le contexte socio-économique global normand afin de distribuer une offre de formation sur le territoire en phase avec les bassins de vie et d'emplois à court et moyen terme.
- Proposer une organisation des études en cohérence avec la responsabilité sociale et sociétale, dans le respect de l'environnement et des personnes en limitant les trop nombreux déplacements et envisager des parcours dits "en hybridation" alliant cours en présentiel et modules en formation à distance.
- Unir les forces pour les masters à forte valeur ajoutée scientifique, mais à faibles effectifs. »

En mai 2019, la réunion des trois <u>CFVU</u> va lancer la démarche opérationnelle, à commencer par une auto-évaluation. « Le principe imaginé et qui devra d'abord être validé lors de ce congrès, est celui d'une auto-évaluation croisée entre les établissements. Puis se réuniront ensuite des groupes de travail, en s'appuyant sur les instances déjà en place dans les établissements au service de la formation (conseils de perfectionnement ou commission de la pédagogie) », indique Pascal Reghem.

D'autres sujets communs en cours

Les trois universités mènent des réflexions communes sur d'autres sujets :

- La réforme de la formation des enseignants : « Des groupes de travail se sont réunis, et leurs conclusions seront bientôt présentées aux conseils des <u>Espé</u>. L'idée est d'arriver sur les trois agglomérations à un dispositif de formation reposant sur les établissements actuels, et à un projet à l'échelle interacadémique », selon Joël Alexandre.
- La réforme du premier cycle de santé: « Nous n'envisageons pas de dispositif commun avant la création d'un nouvel établissement. En revanche, nous regardons ensemble la suppression de la <u>Paces</u>, pour voir comment mettre en place un parcours santé, de même que l'universitarisation des professions de santé. Le Havre bénéficie d'une Paces délocalisée et nous souhaitons maintenir cette possibilité dans sa dimension "portail", tout en ayant des mineures santé pour les déployer sur des licences du Havre », selon Pierre Denise.
- Présence des organismes de recherche: le sujet fera l'objet du 3° volet des assises, à Caen en juin. « À l'occasion de la signature de notre contrat de site avec le <u>CNRS</u>, Antoine Petit, nous a clairement dit que le CNRS attendait avec impatience que cette collaboration normande se fasse et se renforce. À nous de montrer que nous avons entendu le message », indique Joël Alexandre, précisant que les autres organismes, comme l'<u>Inserm</u>, seront « contactés ».

Structuration du site

Si la question de la structuration du site « n'était pas l'objet de la 2^e phase des assises », comme le rappelle Pascal Reghem, la réflexion se poursuit. « Du côté du Havre, notre position reste la même, c'est le projet qui conduira au résultat en embarquant les communautés, et non pas l'annonce d'une fusion », ajoute le président.

Un point de vue que partage Joël Alexandre, tout en précisant le calendrier, à savoir :

- pas trop tard : « nous souhaitons que le futur contrat de site [2022-2027] soit porté par le nouvel établissement » :
- mais pas trop tôt : « nous avons toujours estimé que nous n'avions pas mandat pour porter cette évolution. Nous ferons une proposition que nous défendrons lors de nos élections en conseils en 2020. »

Les présidents sont d'autant plus libres qu'ils ne souhaitent pas s'appuyer sur l'ordonnance. « Elle permet tout et éventuellement n'importe quoi. Or, pour moi, ce nouvel établissement doit être une université de droit commun, qui fonctionne avec de la collégialité. Nous n'avons pas besoin de sortir du cadre », déclare Pierre Denise.

« Aujourd'hui, le code de l'éducation nous permet largement de répondre à cette organisation qu'il faudra trouver, nous n'avons pas besoin d'aller au-delà », confirme Joël Alexandre, ajoutant : « Il nous faut trouver un mode d'organisation avec beaucoup de subsidiarité et de cohérence territoriale ».

Une évolution de la Comue à venir

En revanche, les présidents admettent qu'une réflexion parallèle est en cours sur l'évolution de la <u>Comue</u> Normandie Université, cette fois dans le cadre de l'ordonnance. « Elle permet des possibilités intéressantes, avec plus de souplesse », indique Pierre Denise.

Cette fois, le calendrier est plus contraint. « L'idée est d'y aller le plus rapidement possible, du fait que la Comue actuelle arrive au terme de son mandat, et que les élections pour le renouvellement du <u>CA</u> ont été annoncées », ajoute Joël Alexandre.

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »